



## **Procès-verbal No 23 – Séance ordinaire du Conseil Communal**

Mercredi 22 juin 2016 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du dernier procès-verbal
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Communications des délégués communaux
- 6) Comptes 2015 (préavis no 57)  
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 7) Arrêté d'imposition 2017 (préavis no 58)  
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 8) Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe  
(préavis no 60)  
Rapport de la Commission Ad'Hoc – discussions - votation
- 9) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000,00 TTC pour le  
remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Trélex et de son  
exutoire au ruisseau de la Colline (préavis no 61)  
Rapport des Commissions de Gestion et Ad'Hoc – discussions - votation
- 10) Traitement et indemnisation des membres de la Municipalité pour la  
législature 2016-2021 (préavis no 62)  
Rapport de la Commission de Gestion – discussions - votation
- 11) Propositions individuelles et divers





	<p><b>4) Communications de la Municipalité</b></p>
E. Meier	Donne des nouvelles de la modification du PGA ainsi que de son règlement, au lieu dit « Le Grand Pré » et « En Savy ». Une séance d'information publique aura lieu le lundi 27 juin 2016 à 20h00 à la grande salle.
Ph. Zuberbühler	Regrette de terminer la législature 2011-2016, sans avoir pu boucler le dossier des droits de superficie à « La Chèvrerie ». Annonce que 2 superficiaires ne renouvellent pas leur bail, malgré les tractations. Informe que la Municipalité a fait expertiser les terrains et qu'elle est obligée de reprendre ces droits de superficie. La Municipalité va mandater une régie afin de les vendre et essayer de récupérer une commission au passage.
	<p><b>5) Communications des délégués communaux</b></p>
R. Fahrni	Précise ne pas être un délégué mais un administrateur du CAD (Chauffage à Distance) et fait un point de situation sur le rapport annuel de 2014-2015.
Ph. Zuberbühler	Remercie M. Fahrni pour son rapport et complète l'explication.
	<p><b>6) Comptes 2015 (préavis no 57)</b></p>
Ph. Zuberbühler	Informe que l'année 2015 a été une bonne année avec une rentrée extraordinaire d'impôts, qui n'était pas prévu dans le budget. Les comptes 2015 se soldent avec un excédent de revenus de CHF 74'588.24. Lit les conclusions du préavis.
N. Vez-Raymond	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
S. Adams	Il n'y a pas de prise de parole et on passe au vote : Oui : 31                      Non : 0                      Abstention : 1 Les comptes 2015 sont approuvés.
H. Lequint	Félicite la Commission de Gestion pour le rapport sur les comptes, qui est clair et précis et qui aide à la bonne compréhension de ceux-ci.
	<p><b>7) Arrêté d'imposition 2017 (préavis no 58)</b></p>
Ph. Zuberbühler	Informe qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt et propose le statuquo. Lit les conclusions du préavis.
N. Vez-Raymond	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
S. Adams	Il n'y a pas de prise de parole et on passe au vote : Oui : 32                      Non : 0                      Abstention : 0



	<p><b>8) Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe (préavis no 60)</b></p>
S. Adams	Précise que le préavis no 59 n'existe pas.
A.-L. Bally	<p>Explique que c'est une exigence du canton de renouveler ce règlement afin que toutes les communes aient le même canevas.</p> <p>Lit les conclusions du préavis.</p>
R. Guilloud	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
N. Vez-Raymond	Lit la phrase du préavis : « les taxes maximales ont été fixées avec une petite marge par rapport aux tarifs actuels ». Aimerais savoir quels critères ont été retenus pour fixer la marge maximale ? A noté que la consommation d'eau actuelle est facturée à CHF 1,20 et que le maxima est à CHF 3,00. Relève que c'est une petite marge confortable.
A.-L. Bally	Explique s'être basée sur ce qui se fait dans la région et avoir comparé les tarifs avec les communes alentours. Rappelle qu'à Givrins il y a eu récemment des travaux de recaptage qui ont coûté un certain prix. Explique que cela permet aussi d'avoir une certaine marge, en cas de problème, et de ne pas avoir besoin de refaire toutes les démarches auprès du canton. L'annexe a du être soumise avec les prix proposés afin de démontrer qu'ils étaient justifiés par rapport à notre commune et nos coûts réels.
H. Lequint	Remercie Mme Bally pour son travail et précise qu'à Givrins le prix de l'eau est bon marché.
S. Adams	<p>Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :</p> <p>Oui : 32    Non : 0    Abstention : 0</p> <p>Arrivée tardive de M. Cuttat à 21h06.</p> <p>On passe à 33 votants.</p>
	<p><b>9) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Trélex et de son exutoire au ruisseau de la Colline (préavis no 61)</b></p>
A.-L. Bally	Donne quelques précisions et lit les conclusions du préavis.
R. Guilloud	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
B. Pasquier	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
R. Derbigny	<p>Demande pourquoi on n'utilise pas la même section ? Le fait de rouvrir et de refermer le terrain va coûter pratiquement la même chose si l'on a une conduite de 70 ou 60 cm de diamètre.</p> <p>Demande si les travaux vont être entrepris de suite, étant donné que le chemin est actuellement utilisé pour les travaux du NStcM.</p>



A.-L. Bally	<p>Les travaux ne passent pas dans le même chemin.</p> <p>Après discussion avec le bureau d'ingénieur, il est ressortit que c'était une question de pourcentage de la pente qui permettait une évacuation plus rapide des eaux.</p>
R. Guilloud	<p>Explique que si le tuyau est trop gros, l'eau prend toute la surface, alors que si l'eau est sous pression et qu'elle arrive dans un plus petit diamètre, elle forme une sorte de « syphon » avec un trou d'air au milieu. C'est pour cela qu'il ne faut pas un trop gros diamètre de tuyau.</p>
S. Adams	<p>Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :</p> <p>Oui : 33                      Non : 0                      Abstention : 0</p>
<b>10) Traitement et indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 (préavis no 62)</b>	
S. Adams	<p>Étant concerné par le sujet, se récuse et passe la parole au vice-président, M. P. Monney.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Donne quelques précisions et lit les conclusions du préavis.</p>
B. Pasquier	<p>Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.</p>
R. Watts	<p>Pense qu'il y a une erreur à la page 3 du préavis, sous autres indemnités : « ... CHF 2'000.00 par an pour le Syndic et CHF 1'000.00 par Municipal » et le tableau en annexe qui parle de CHF 1'000.00 pour le Syndic et les Municipaux.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Confirme que pour le Syndic, les indemnités sont effectivement de CHF 2000.00, il s'agit d'une erreur dans l'annexe et précise que les chiffres en p. 3 du préavis font foi.</p>
P. Monney	<p>Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :</p> <p>Oui : 33                      Non : 0                      Abstention : 0</p>
<b>11) Propositions individuelles et divers</b>	
S. Adams	<p>Remercie les membres du Conseil, qui ne se représentent pas, pour le temps octroyé au Conseil et leur remet un « petit certificat ».</p> <p>Remercie Mme N. Gremlich et M. P. Monney pour leur travail au sein du bureau du Conseil, en tant que secrétaire et vice-président.</p>
Municipalité	<p>Les membres de la Municipalité présentent leurs remerciements aux membres sortants pour le travail accompli au sein de la Municipalité.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Remercie les Municipaux sortants par un petit discours et annonce que Mme R. Jaunin sera vice-présidente pour la prochaine législature.</p> <p>Remercie le Président du Conseil, M. Scott Adams.</p>
J.-M. Leber	<p>Informe que sur le site internet de la Commune, se trouve le programme des tirs</p>



officiels de 2013 ! Demande s'il peut être mis à jour.

A.-L. Bally

Explique que si on ne donne pas le programme, il ne peut pas être affiché sur le site.

Cl.-L. Derbigny

Demande si le petit chemin à côté du Stand qui monte en direction de la forêt et qui est maintenant interdit aux vélos, pourrait être entretenu.

R. Jaunin

Va faire le nécessaire auprès de l'équipe forestière pour nettoyer le chemin.

S. Adams

Informe que le samedi 25 juin 2016, aura lieu à Nyon sur la Place Perdtemps, la revue du bataillon SDIS Nyon-Dôle.

Il n'y a plus de prise de parole.

Lève la séance à 21h45.

Prochaine séance : Mercredi 05 octobre 2016 à 20h15.

Le Président

S. Adams



La secrétaire

N. Gremlich